

## CRECHE – UAPE DE MARTELLES

Située à Chermignon d'en-bas au lieu dit « Martelles », la nouvelle structure inter-communale d'accueil collectif de jour pour enfants de 18 mois à 12 ans a ouvert ses portes le 11 août 2008.

Subventionnée par les 6 communes de Crans-Montana (Chermignon, Icogne, Lens, Mollens, Montana et Randogne), la structure est gérée par la Fondation Fleurs des Champs dans un souci d'égalité de traitement et de non-concurrence avec la structure de Fleurs des Champs.

Ainsi, la direction générale, dont les bureaux sont à Fleurs des Champs, traite tout ce qui concerne les questions d'inscription, de contrat ou de facturation. La responsable pédagogique, Mme Fabienne Barras, a, quant à elle, son bureau au sein même de la structure de Martelles et sa mission est de gérer son fonctionnement au quotidien grâce à la création et à la mise en application d'une ligne pédagogique, à la gestion des équipes éducatives, et au suivi des enfants ainsi que de leurs parents.

### 1. Organisation générale :

La capacité d'accueil globale de la structure est de 70 enfants répartis en 3 groupes :

<b>Petits</b> (18 mois à 3 ans) :	18 enfants max;	Encadrement : 1 adulte/6 enfants
<b>Grands</b> (3 à 4/5 ans) :	16 enfants max;	Encadrement : 1 adulte/8 enfants
<b>Ecoliers</b> (4 à 12 ans) :	36 enfants max;	Encadrement : 1 adulte/12 enfants

2. Horaires : La structure ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 19h15  
Le planning annuel des fermetures est déterminé en début d'année.

### 3. Déroulement de la journée du secteur Crèche : (18 mois à 4/5 ans)

06h45 – 09h00 :	Arrivée progressive des enfants / Activités
09h00 – 10h45 :	Activités pédagogiques / jeux libres / extérieur
10h45 – 11h30 :	Dîner
11h30 – 12h00 :	Soins, changes, préparation à la sieste / Départ des enfants
12h00 – 13h30 :	Sieste
13h30 – 14h00 :	Lever de sieste ; Arrivée/départ des enfants
14h00 – 15h45 :	Activités pédagogiques / jeux libres / extérieur
15h45 – 16h30 :	Goûter
16h30 – 19h15 :	Départ progressif des enfants / Activités

### 4. Déroulement de la journée du secteur UAPE : (4/5 ans à 12 ans)

06h45 – 08h45 :	Arrivée progressive des enfants / Activités
08h45 – 10h45 :	Fermeture pendant la période scolaire
10h45 – 13h45 :	Activités
12h00 – 12h45 :	Dîner
13h45 – 15h45 :	Ecole ou activités
15h45 – 16h30 :	Goûter
16h30 – 19h30 :	Départ progressif des enfants / Activités

Pendant les vacances scolaires, le déroulement de journée est le même que celui du secteur crèche excepté l'heure du dîner et du goûter qui reste le même.

## **5. Les buts pédagogiques :**

Une attention toute particulière est vouée au développement physique, intellectuel et émotionnel de chaque enfant sans négliger sa créativité et ses aptitudes personnelles.

La Structure de Martelles se considère comme une seconde famille et met tout en œuvre pour créer les conditions idéales pour l'apprentissage de la vie en communauté. Elle a pour objectif de créer un environnement humain chaleureux, favorable à l'épanouissement et au respect de chaque enfant. Elle encourage également les échanges avec les parents dans l'intérêt de l'enfant.

## **6. Les activités proposées :**

A l'intérieur : les enfants disposent de salles de jeux pour participer aux activités proposées telles que les jeux éducatifs, les activités créatrices et manuelles (cuisine, bricolages, peintures, etc...), les histoires, les marionnettes, les jeux symboliques. Il est également proposé aux enfants des programmes de gymnastique, musique, chansons, rondes ainsi que des jeux libres.

A l'extérieur : les sorties se font aussi souvent que possible car elles permettent aux enfants d'élargir leurs connaissances et l'établir une relation avec leur environnement. La place de jeu privative permet également d'organiser de nombreuses activités physiques : toboggan, jeux de balles, tricycles, bac à sable, etc...

## **7. Les repas :**

Moment très important de la journée dans une communauté, les repas labellisés Fourchette Verte sont préparés chaque jour par la Crèche de Sierre dans un souci d'équilibre, de fraîcheur et de variété correspondant aux critères de nutrition infantile actuels. Les repas sont organisés dans un esprit de convivialité puisque les éducatrices mangent en même temps que les enfants afin de leur montrer l'exemple en les invitant à goûter chaque aliment.

## **8. Sieste/repos :**

Indispensable à la croissance de chaque enfant, la sieste lui permet de profiter d'un moment d'intimité pendant lequel il n'est soumis à aucune sollicitation ou stimulation de la part de l'adulte ou de son environnement. L'enfant n'est pas obligé de dormir s'il n'en éprouve pas le besoin mais peut simplement se reposer dans le calme en veillant à ne pas gêner ses camarades. Pendant la sieste, chaque enfant peut disposer, s'il le souhaite, de son objet transitionnel.

## **9. Les tarifs :**

Le prix de pension est calculé en fonction du chiffre 26 de la dernière décision de taxation définitive des parents ; le prix des repas est calculé à part. (cf. grille tarifaire)

## **10. Modalités d'inscription :**

1. Remplir la feuille de demande d'inscription lisiblement et le plus précisément possible et nous la renvoyer à Fleurs des Champs.
2. La Direction prend contact avec les parents pour les informer des possibilités de placement ou non.
3. S'il y a une possibilité de placement, la direction prend rendez-vous avec les parents pour la signature du contrat. La responsable pédagogique organisera avec les parents la visite des locaux ainsi que la planification de la période d'adaptation.
4. S'il n'y a pas de possibilité de placement à ce moment-là, rappeler la Direction chaque 3 mois pour savoir comment évolue la situation.